

1^{er} PROJET

AVIS PUBLIC

Règlement no V 654-2019-04 modifiant le règlement de zonage no V 654-2017-00 et ses amendements (Zone COM.02 et dispositions relatives aux stationnements)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 18 février 2019, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro V 654-2019-04 modifiant le règlement de zonage numéro V 654-2017-00 et ses amendements (*Zone COM.02 et dispositions relatives aux stationnements*).

Objets du projet de règlement :

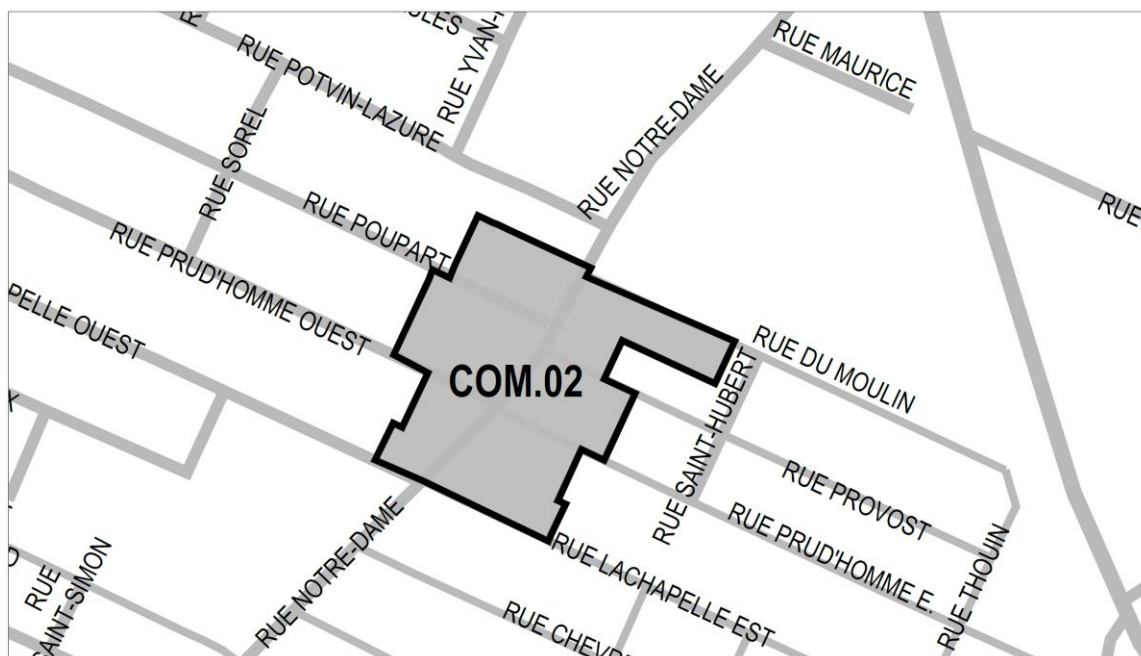
Le règlement a pour but :



- d'autoriser des bâtiments de type « gymnase et formation athlétique » dans l'ensemble de la zone COM.02;
- de modifier le ratio minimum de cases pour la sous-classe d'usage « Lieux et équipements sportifs intérieurs (R201) » à 1 case par 30m² au lieu de 1 case par 20m².

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 18 mars 2019 à 20h00** à la Mairie de Saint-Rémi, 155 rue de la Mairie. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou une personne désignée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 13h00.

Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



EXTRAIT - ZONAGE ACTUEL		DATE: 18 février 2019
PROJET DE RÈGLEMENT V654-2019-04		RÉFÉRENCE: N/A
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE V654-2017-00		ECHELLE: Aucune
 ZONE CONCERNÉE	 ZONE CONTIGÛE	PLAN 1 DE 1
SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE		



LE RÉSUMÉ DU PROJET ET LES PLANS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS AU SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE DE LA VILLE AUX HEURES ORDINAIRES DE BUREAU.

DONNÉ À SAINT-RÉMI, ce 8 mars 2019

**Diane Soucy, OMA
Greffière**